



Canadian
Coast Guard

Garde côtière
canadienne

Garde côtière canadienne **Stratégie pour l'Arctique**

août 2024



Canada 

Table des matières

Avant-propos du commissaire	3	Pilier 3 : Modernisation et adaptation nordique	19
Avant-propos du commissaire adjoint, région de l'Arctique	4	Flotte et infrastructures	19
Méthodologie	5	Écologisation des activités	19
La Garde côtière canadienne	6	Innovation	19
La Garde côtière canadienne dans l'Arctique	6	Numérisation des services	20
La Garde côtière canadienne dans le monde	7	Pilier 4 : Diversité, équité et inclusion en milieu de travail	21
La vision de la Garde côtière canadienne pour l'Arctique	9	Favoriser un lieu de travail inclusif et respectueux sur le plan culturel	21
Prélude aux dix années à venir	11	Coût de la vie	21
Établissement de nouveaux rapports avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis	11	Élimination des obstacles au recrutement et au maintien en poste	21
Lutte aux répercussions des changements climatiques	11	Éducation et formation	22
Gestion des urgences et capacité d'intervention	12	Le Collège de la Garde côtière canadienne	22
Souveraineté de l'Arctique et connaissance du domaine maritime	13	Mentorat, expérience professionnelle et parrainage	23
Les économies du Nord et les zones de protection marines	13	Conclusion	25
Piliers stratégiques	14	Annexe A : Sources consultées	26
Pilier 1 : Réconciliation	15	Annexe B : Accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale	26
Gouvernance	15		
Connaissance du domaine maritime	15		
Entreprises autochtones de l'Arctique	16		
Pilier 2 : Coopération et collaboration	17		
Collaboration avec les gouvernements et les organisations autochtones	17		
Gouvernements provinciaux et territoriaux	17		
Exploitants commerciaux	17		
Ministères et organismes fédéraux	17		
Collaboration internationale	17		



Avant-propos du commissaire



C'est avec plaisir que je présente la Stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière canadienne.

La création des régions de l'Arctique du ministère des pêches et des océans (MPO) et de la Garde côtière canadienne (GCC), en 2018, nous a donné l'occasion de faire le point sur notre rôle essentiel dans l'Arctique canadien et de proposer une voie à suivre qui nous permettra de mieux nous équiper pour continuer à remplir notre mandat dans un milieu

arctique de plus en plus dynamique. Les investissements récents dans le renouvellement de la flotte exigent des stratégies novatrices pour moderniser également les services et les programmes de la GCC dans l'ensemble de l'Arctique. Conformément à l'orientation stratégique de la planification à long terme de la GCC, la Stratégie pour l'Arctique nous guidera dans l'exécution de notre mandat dans le contexte opérationnel unique de l'Arctique au cours des dix prochaines années.

Notre organisation est fière du rôle qu'elle joue en tant que présence fédérale essentielle dans l'Arctique soutenant l'expression de la souveraineté durable du Canada et contribuant aux initiatives du gouvernement du Canada. Nous sommes un partenaire essentiel pour la réalisation d'une grande partie des sciences océaniques au Canada, ainsi que pour les efforts déployés depuis une décennie pour soutenir les expéditions visant à définir le plateau continental étendu du Canada dans l'Arctique en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Grâce à ses programmes et services, la GCC soutient les collectivités et les économies du Nord ainsi que la protection du milieu marin.

Au cours de la prochaine décennie, nous serons confrontés au défi d'opérer dans un contexte arctique qui change rapidement, alors que le Canada renouvelle ses relations avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis dans le Nord, ce qui comprend la reconnaissance des ententes sur l'autonomie gouvernementale, des accords sur les revendications territoriales, des cadres législatifs et de l'autodétermination autochtone.

Nous sommes également très conscients du fait que le milieu arctique subit des changements sans précédent en raison des effets des changements climatiques. La diminution de la glace de mer et l'ouverture de routes maritimes auparavant non navigables auront des répercussions importantes sur nos activités et la réalisation de nos programmes dans la région de l'Arctique.

Puisque la GCC est souvent la présence fédérale la plus visible dans l'Arctique canadien, ses engagements internationaux dans l'Arctique revêtiront une importance accrue. Pour la GCC et le gouvernement du Canada, il est clair que la collaboration avec des États, des alliés et des partenaires aux vues similaires est essentielle pour faire face à l'évolution des relations internationales et aux considérations en matière d'économie et de sécurité dans la région.

À partir de maintenant, nous devons faire preuve de résilience et de souplesse dans notre réaction au paysage qui change. À cette fin, nous envisageons d'assurer une présence de la GCC dans l'Arctique tout au long de l'année soutenue par des programmes novateurs, une flotte modernisée, une main d'œuvre équitable et représentative, et des politiques élaborées dans le Nord, par le Nord et pour le Nord.

Cela ne sera possible que grâce à une collaboration permanente avec les partenaires, les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis à travers l'Inuit Nunangat et l'archipel arctique canadien. La GCC reconnaît l'importance d'intégrer de manière transparente, respectueuse et significative les considérations et les perspectives autochtones dans nos processus de prise de décision, y compris les systèmes de connaissances et les modes d'apprentissage autochtones.

La Stratégie pour l'Arctique cherche à définir la façon dont la GCC prévoit réagir aux défis actuels et nouveaux dans le Nord. Il ne s'agit pas d'un document expliquant « comment » nous y parviendrons, mais plutôt d'une description de notre vision et de nos objectifs pour la prochaine décennie.

Soutenue par les quatre piliers stratégiques – réconciliation; coopération et collaboration; modernisation et adaptation nordique; diversité, équité et inclusion – la Stratégie pour l'Arctique fera partie intégrante de la promotion d'un Arctique sûr et prospère pour les générations à venir.

Avant-propos du commissaire adjoint, région de l'Arctique



Depuis la création des régions de l'Arctique du MPO et de la GCC en 2018, nous avons établi notre siège social à Yellowknife, en plus de doter un plus grand nombre de collectivités de moyens d'intervention d'urgence et d'augmenter le nombre de membres du personnel dans la région. La création des régions de l'Arctique a d'abord été un résultat important du Comité de partenariat entre les Inuits

et la Couronne, un comité national qui fait avancer les priorités communes des Inuits et du gouvernement fédéral.

Nous nous attachons maintenant à planifier la décennie à venir en élaborant la Stratégie pour l'Arctique, en collaboration avec les partenaires du Nord. La Stratégie a pour but de moderniser et d'adapter nos opérations et notre prestation de services aux réalités du Nord, de remplir notre mandat, et de favoriser la sûreté, la sécurité, la science et la résilience climatique dans l'Arctique tout en exprimant la souveraineté durable du Canada sur nos eaux arctiques.

Pour l'avenir, nous devons faire face aux répercussions des changements climatiques et à l'augmentation du trafic maritime lié à la pêche, au transport maritime, au développement des ressources et à d'autres intérêts dans l'Arctique. Le gouvernement fédéral établit de nouvelles zones de protection marine, et le rôle de la GCC pour soutenir la mise en œuvre de ces zones continuera d'être défini dans les années à venir. Nous continuerons également à assurer la sécurité des navigateurs opérant dans l'Arctique, y compris les exploitants commerciaux, les navires de réapprovisionnement des collectivités et les touristes.

La réconciliation avec les peuples autochtones est une priorité pour le gouvernement fédéral et pour la GCC. La Stratégie pour l'Arctique met fortement l'accent sur la collaboration avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis. Notre zone d'activité comprend 81 collectivités, pour la plupart côtières, où vivent principalement

les peuples autochtones. Il est logique que la Stratégie pour l'Arctique favorise un modèle « dans le Nord, par le Nord et pour le Nord ». Grâce aux tables de gouvernance régionales, aux accords de collaboration et à la participation des collectivités, les représentants autochtones peuvent mettre en commun leurs priorités et leurs connaissances et les partenaires inuits peuvent communiquer l'Inuit Qaujimaqatuqangit¹ afin de mieux guider notre prise de décision, la planification des programmes et la prestation des services.

La Stratégie pour l'Arctique se veut un guide pour le personnel de la GCC – elle fixe nos objectifs opérationnels et institutionnels de manière ambitieuse pour un horizon de dix ans et de manière à réagir à toutes les variables qui accompagnent un état d'esprit de réconciliation, un climat changeant, un environnement technologique en constante évolution et une demande accrue de services dans l'Arctique. Pour atteindre ces objectifs, nous évaluerons nos plans d'activité à court, moyen et long terme, nos indicateurs de résultats et nos plans propres à l'Arctique afin de nous assurer qu'ils sont conformes à cette stratégie décennale. Nous adapterons également notre approche pour réaliser cette vision en fonction de la nature dynamique du contexte local, national et mondial.

La Stratégie fait régulièrement référence à nos partenaires, qui sont les personnes et les organisations avec lesquelles nous travaillons quotidiennement et avec lesquelles nous partageons des priorités – il s'agit des organisations et des gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis, des collectivités arctiques, des navigateurs, des exploitants commerciaux, des intervenants du milieu universitaire, des gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères fédéraux, de collaborateurs en matière de préparation et d'intervention d'urgence, d'alliés internationaux et d'États aux vues similaires, ainsi que de nombreuses autres personnes intéressées par nos programmes et services dans le Nord.

Au nom de la région de l'Arctique de la GCC, je remercie nos partenaires pour leur contribution à la présente Stratégie, et j'encourage le personnel de la GCC à continuer d'apporter son engagement et son expertise aux opérations dans l'Arctique au cours de la décennie à venir.

¹ Le terme « Inuit Qaujimaqatuqangit » fait référence au « savoir traditionnel » inuit, qui comprend l'ensemble des connaissances et des expériences transmises de génération en génération. Il offre des perspectives sur les relations avec les êtres humains et non humains ainsi qu'avec la Terre.

Méthodologie

La Stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière canadienne s'appuie sur ce que nous avons entendu lors de nombreuses consultations sur la mise en œuvre de la région de l'Arctique de 2018 à 2021, ainsi que sur des discussions récentes avec les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis, des habitants du Nord, des ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des exploitants commerciaux et les intervenants du milieu universitaire.

Les thèmes de *Ce que nous avons entendu* qui guident la Stratégie pour l'Arctique de la GCC sont les suivants :

- accroissement de la capacité, de la prestation de services et de la présence des programmes et services de la GCC;
- intégration du savoir autochtone à la prise de décisions;
- élaboration de politiques et processus décisionnel dirigés à partir du Nord par les habitants du Nord;
- élimination des obstacles à l'emploi et création de possibilités d'emploi dans les collectivités nordiques;
- élaboration de stratégies de résilience aux changements climatiques;
- correction des lacunes en matière d'infrastructure.

Lors de l'élaboration de la Stratégie pour l'Arctique, la GCC a tenu compte de ces thèmes ainsi que d'autres rapports, politiques et discussions, notamment la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, la Politique sur l'Inuit Nunangat, les discussions relatives au Plan de protection des océans, le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et les chapitres sur les partenaires, la Stratégie de sécurité maritime dans l'Arctique; le document « Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation », l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale du greffier du Conseil privé, le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies, ainsi que des documents provenant d'autres États arctiques. La liste complète des sources consultées figure à l'annexe A.



La Garde côtière canadienne



La Garde côtière en bref

La GCC est un organisme de service spécial de Pêches et Océans Canada. Elle possède et exploite la flotte civile du gouvernement fédéral et fournit des services maritimes clés aux navigateurs dans les eaux canadiennes en veillant à ce que les eaux soient sûres et accessibles et en favorisant l'utilisation et le développement durables de nos océans et de nos voies navigables.

Par la création de la région de l'Arctique en 2018, la GCC a donné la priorité à la collaboration dans la réalisation des programmes et la prestation des services afin de mieux servir les collectivités de l'Arctique. Nous accroissons notre présence dans l'Arctique tout en établissant et en consolidant les relations avec les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis, les provinces et les territoires, les autres ministères, l'industrie et d'autres États de l'Arctique pour faire progresser les priorités dans l'Arctique.

La Stratégie pour l'Arctique repose sur le principe fondamental « dans le Nord, par le Nord et pour le Nord ».

Le mandat de la GCC découlant de la *Loi sur les océans*, de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux* confère à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne des pouvoirs, des responsabilités et des obligations ayant trait aux domaines suivants :

- recherche et sauvetage en mer;
- lutte contre la pollution marine, notamment les interventions sur les épaves et les navires dangereux ou délabrés;
- services de déglacage et de gestion des glaces;
- services de communications et de trafic maritimes;
- aides à la navigation;
- entretien des chenaux;
- soutien aux ministères, conseils et organismes au moyen de navires, d'aéronefs et d'autres services.

La Garde côtière canadienne dans l'Arctique

Dans l'Arctique, la GCC réalise des programmes et assure la prestation de services dans un environnement opérationnel dynamique fondé sur les réalités et hypothèses suivantes :

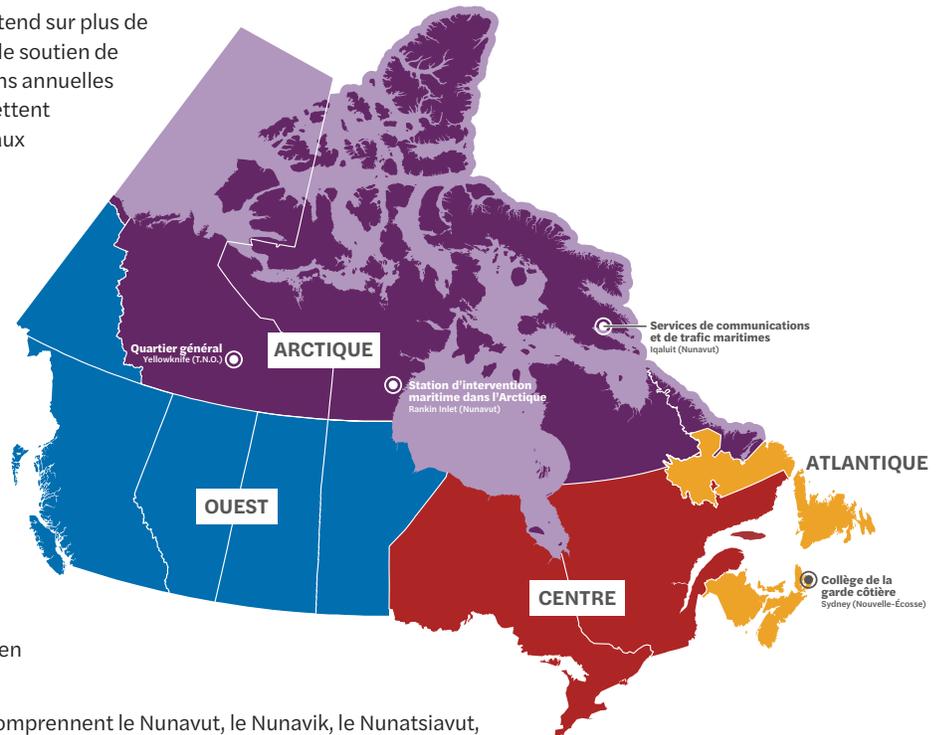
- la reconnaissance des droits, des ententes sur l'autonomie gouvernementale, des ententes de cogestion, des cadres législatifs et des intérêts des Inuits, des Premières Nations et des Métis dans notre zone d'activités;
- l'accélération des changements climatiques qui permettent un accès accru aux régions éloignées et ont une incidence sur les voies de migration, les modes de récolte, les conditions météorologiques, la glace, les opérations, le trafic et la navigation maritime;
- une demande croissante quant à la présence, aux programmes et aux services de la GCC dans une zone géographique vaste et difficile où les collectivités sont éloignées et où la capacité d'intervention et la connectivité sont limitées;
- un intérêt croissant pour la sûreté et la sécurité, le tourisme maritime et la mise en valeur des ressources;
- une augmentation des populations dans les collectivités arctiques et une demande croissante en matière de réapprovisionnement des collectivités, en particulier pour les carburants et d'autres marchandises;
- une infrastructure maritime limitée.

La GCC est l'un des services fédéraux les plus visibles dans l'Arctique; elle soutient la présence du Canada dans le Nord et fait avancer les priorités fédérales telles que la réconciliation, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la science et la recherche, et la sécurité et la sûreté maritimes.

L'histoire de la GCC dans l'Arctique canadien s'étend sur plus de 60 ans et comprend des activités clés telles que le soutien de l'industrie du transport maritime lors des missions annuelles de réapprovisionnement de l'Arctique qui permettent de livrer de la nourriture et des biens essentiels aux collectivités dont l'accès par la route est limité ou inexistant.

Depuis sa création, la région de l'Arctique de la GCC s'est développée et compte aujourd'hui plus de 100 employés à temps plein qui se consacrent à la réalisation des programmes dans l'Arctique. Elle a son siège à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, et comprend des bases d'employés à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, et à Iqaluit, au Nunavut, y compris le centre de services de communications et de trafic maritimes situé à Iqaluit. Bien que certains employés de la région de l'Arctique travaillent à divers endroits au Canada, beaucoup travaillent dans des collectivités du Nord, notamment à la station d'intervention maritime en Arctique située à Rankin Inlet, au Nunavut.

Les limites de la région de l'Arctique de la GCC comprennent le Nunavut, le Nunavik, le Nunatsiavut, la région désignée des Inuvialuit, les Territoires du Nord-Ouest, le versant nord du Yukon et les zones côtières de la baie James et de la baie d'Hudson dans le nord du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. La région comprend l'Inuit Nunangat, le foyer des Inuits, ainsi que des terres des Premières Nations et des Métis. L'Arctique canadien représente près de la moitié de la masse terrestre du Canada et 162 000 km de côtes arctiques (plus de 60 % du littoral canadien).



La Garde côtière canadienne dans le monde

La capacité de la GCC à s'adapter et à réagir à l'évolution des facteurs de changement technologique, environnemental et économique exige des partenariats internationaux collaboratifs et un rôle éminent de chef de file sur la scène internationale. Conformément à ses objectifs de collaboration internationale, la GCC travaille avec des partenaires internationaux sur les priorités stratégiques de l'Arctique afin :

- d'accroître la capacité de recueillir et de communiquer des renseignements et d'échanger des pratiques exemplaires;
- de mieux connaître les technologies et les méthodes scientifiques conçues ailleurs dans le monde;
- d'influencer l'élaboration commune de règles et de normes internationalement acceptées en matière de sécurité et de sûreté maritimes;
- de faire de l'organisation un chef de file en matière de services de garde côtière;
- de faire croître l'aptitude mondiale à assurer des services de garde côtière de grande qualité.

La coopération bilatérale et multilatérale entre la GCC, les États Arctiques et des États non arctiques, tels que le Royaume-Uni et l'Allemagne, permet de relever des défis communs dans les eaux arctiques. Bon nombre des principaux partenaires de la GCC ont leur propre approche stratégique de politique Arctique mise en œuvre au sein de leurs services respectifs de garde côtière.

Depuis 1996, le Conseil de l'Arctique officialise les interactions et la collaboration entre les huit États de l'Arctique : le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et

les États-Unis. Il a également établi six participants permanents représentant les peuples autochtones de l'Arctique, dont le Conseil circumpolaire inuit, le Conseil athabaskan de l'Arctique et le Conseil international des Gwich'in, qui ont leur siège au Canada. Bien que la GCC ait interrompu sa participation aux travaux du Conseil de l'Arctique pendant la présidence russe suite à l'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie, elle est impatiente de participer à nouveau au Groupe de travail sur la prévention des situations d'urgence, la préparation et les interventions lors des présidences ultérieures. Nous croyons toujours à la valeur persistante du Conseil de l'Arctique et à l'importance de la collaboration avec d'autres pays sur les questions de recherche et de sauvetage en mer et d'intervention environnementale dans l'Arctique.

La GCC participe aux travaux du Forum des gardes côtières de l'Arctique, qui a été constitué en 2015 pour favoriser des activités maritimes sûres, sécuritaires et respectueuses de l'environnement dans l'Arctique. Elle cherche à renforcer la collaboration opérationnelle et la coordination des activités entre les huit États membres. Le Forum des gardes côtières de l'Arctique permet à la GCC de trouver les pratiques exemplaires adoptées par ses homologues en ce qui concerne les questions opérationnelles dans l'Arctique et de leur communiquer notre expérience canadienne conformément au Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du gouvernement du Canada.

Les relations internationales évoluent, et nous continuerons de surveiller les conséquences qu'elles peuvent avoir sur nos objectifs à long terme dans l'Arctique et d'adapter la mise en œuvre de la présente stratégie en conséquence.





La vision de la Garde côtière canadienne pour l'Arctique

Une vision de 10 ans pour la Garde côtière canadienne dans l'Arctique

Notre vision est celle d'une présence renforcée de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique avec des programmes qui répondent aux besoins uniques du Nord, soutenus par une flotte moderne qui offre une souplesse opérationnelle au gouvernement du Canada, une infrastructure et des actifs résilients aux changements climatiques, et une main d'œuvre diversifiée qui représente la population qu'elle dessert. Cela permettra à la Garde côtière canadienne, en collaboration avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis, de continuer à assurer la sécurité, la sûreté, le développement de la science, la souveraineté et la protection de l'environnement sur l'eau dans un contexte opérationnel en constante évolution.



Canadian Coast Guard

Garde côtière canadienne

Canada

CANADIAN COAST GUARD GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE



Prélude aux dix années à venir

Les facteurs suivants décrivent le contexte des opérations de la Garde côtière dans l'Arctique. Au cours de la prochaine décennie, la Garde côtière canadienne sera très attentive aux possibilités et aux risques nouveaux afin de s'assurer qu'elle est bien placée pour établir de nouvelles relations avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis, s'adapter aux changements climatiques et réagir aux incidents maritimes.

Établissement de nouveaux rapports avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis

Le 21 juin 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNUDPA) a reçu la sanction royale au Canada. La LDNUDPA fournit un cadre permettant au gouvernement du Canada et aux peuples autochtones de travailler ensemble à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui définit les normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones dans le monde entier. Conformément à la LDNUDPA, la GCC continuera à travailler avec les gouvernements, les organisations et les collectivités autochtones pour faire en sorte que ses programmes et services sont conçus pour faire progresser de manière significative les relations renouvelées avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis.

La mise en œuvre de la politique sur l'Inuit Nunangat guidera la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes, des services et des opérations de la GCC dans l'Inuit Nunangat. Il s'agit, par exemple, de soutenir l'autodétermination des Inuits, de faire participer les Inuits aux premières étapes de l'élaboration des programmes, des politiques, des services et des opérations et aussi de supprimer les obstacles et d'améliorer l'accès à l'emploi et aux marchés publics.

Lutte aux répercussions des changements climatiques

L'Arctique se réchauffe quatre fois plus vite que la moyenne mondiale. Au cours de la prochaine décennie, il continuera à subir les répercussions amplifiées des changements climatiques, plus particulièrement la diminution de la couverture de glace de mer, le dégel du pergélisol, l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, l'érosion côtière, et la modification de la répartition des espèces. En conséquence de la modification de l'accès aux eaux arctiques, des acteurs nationaux et étrangers ont manifesté un intérêt accru pour l'archipel arctique canadien et continueront de le faire.

La GCC joue un rôle essentiel dans les efforts déployés par le Canada pour atténuer les risques créés par les changements climatiques et l'évolution du paysage des affaires mondiales. À cette fin, elle élabore une série de mesures de résilience climatique, y compris des évaluations de la vulnérabilité et des risques, afin de hiérarchiser les activités d'adaptation. L'une des mesures les plus importantes prises par la GCC pour atténuer les changements climatiques

est la décarbonation des opérations de la flotte, qui comprendra l'adoption de carburants à faible teneur en carbone, l'accent mis sur l'efficacité énergétique dans l'achat des navires, et un investissement dans la recherche et l'innovation carboneutres pour favoriser les opérations vertes.

Répercussions des changements climatiques sur la glace de mer pluriannuelle

Comme l'Arctique continue de se réchauffer, la glace de mer pluriannuelle entraînera des problèmes de navigation. À mesure que les plateformes de glace « vèlent » (se détachent) en gros morceaux pour produire des icebergs flottant librement, les chenaux arctiques deviennent plus dangereux.

L'imprévisibilité croissante de la neige et de la glace de mer rend plus dangereux les déplacements dans les passages semi permanents qui traversent la glace de mer. « L'écart des connaissances » entre l'évolution du milieu physique de l'Arctique et ce qui est cartographié ne cesse de se creuser².

À mesure que l'industrie maritime progresse dans ses initiatives de décarbonation, les carburants à faible teneur en carbone et les nouveaux systèmes de propulsion deviendront plus courants, ce qui posera de nouveaux défis en matière d'intervention en cas d'incident. De même, le transport de nouveaux types de marchandises, comme les véhicules électriques ou une plus grande variété de types de carburants, augmentera. Cela souligne la nécessité de se préparer aux nouvelles technologies et d'améliorer l'état de préparation pour réagir à tous les risques.

En assurant des services de déglacement et l'escorte dans les glaces, la GCC favorise l'activité économique maritime dans l'Arctique, qui s'accroît au fur et à mesure que l'Arctique devient accessible. L'évolution des conditions de la glace de mer rend possibles l'ouverture de nouveaux couloirs de transport maritime et l'accroissement du trafic maritime dans les eaux arctiques. Les conditions imprévisibles de la glace et les cartes nautiques limitées créent toutefois des risques pour la sécurité de la navigation et obligent la GCC à renforcer sa capacité d'intervention en cas d'incident. Les opérations de la GCC dans l'Arctique passeront, grâce à des investissements dans la flotte et le personnel de la GCC, d'une approche saisonnière du déglacement à des opérations exécutées tout au long de l'année.

² ClearSeas. 2022. Vulnérabilité de l'environnement maritime canadien aux changements climatiques. [Vulnérabilité de l'environnement maritime canadien aux changements climatiques - Clear Seas](#)



Renouvellement de la flotte

Les investissements du Plan de renouvellement de la flotte dans de nouveaux navires accroîtront la présence et le champ d'action de la GCC dans l'Arctique et contribueront à une approche pangouvernementale de la protection des intérêts souverains du Canada.

Gestion des urgences et capacité d'intervention

L'Arctique est un milieu difficile pour les interventions environnementales, les communications maritimes et les opérations de recherche et sauvetage. L'immensité et l'isolement de l'Arctique rendent difficiles les opérations de la GCC, notamment l'absence de cartes bathymétriques modernes, d'infrastructures essentielles, de connectivité et de capacités d'intervention locales. L'augmentation du trafic maritime due au tourisme, à la navigation de plaisance, à la navigation commerciale, aux projets d'exploitation des ressources naturelles et à la croissance démographique accroîtra inévitablement les risques dans les eaux arctiques, ce qui entraînera également une augmentation de la demande de services de la GCC.

Pour améliorer la préparation aux situations d'urgence, la GCC profite de l'utilisation de caches locales d'équipement ainsi que d'activités de formation et d'exercices adaptés aux conditions de l'Arctique. Des partenariats avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis ainsi qu'avec les habitants du Nord améliorent l'intervention lors d'incidents de recherche et sauvetage en mer et la préparation opérationnelle globale en soutenant les capacités locales. L'extension du modèle de la Garde côtière auxiliaire canadienne grâce à des unités réparties à travers l'Arctique permet la création d'une capacité communautaire supplémentaire pour diriger et assister les interventions en cas d'incident en mer et continuera de le faire. Cet objectif est atteint grâce à des projets tels que la Garde côtière auxiliaire canadienne (Division auxiliaire de l'Arctique) et le Programme communautaire autochtone de bénévolat en sécurité nautique.

Le Programme d'intervention environnementale de l'Arctique évolue depuis sa création dans la région de l'Arctique en 2021. Ce programme prévoit des activités de préparation et d'intervention, notamment l'élargissement de notre présence permanente tout au long de l'année dans l'Arctique, ainsi que des plans d'urgence propres à l'Arctique, davantage de caches de matériel d'intervention environnementale prépositionnées dans l'ensemble de l'Arctique et des possibilités, pour les collectivités, de participer aux efforts de préparation et d'intervention, y compris des formations et des exercices de familiarisation avec le matériel. Le Plan de

protection des océans, initialement annoncé en 2016, a établi une fondation pour le renforcement de la sécurité maritime dans le Nord grâce à des projets tels que le Système de sensibilisation accrue aux activités maritimes et l'Initiative de gestion proactive des navires. Le renouvellement du Plan de protection des océans renforce encore la capacité d'intervention avec la création d'équipes d'intervention maritime côtière, la planification intégrée des interventions, des investissements servant à évaluer et à retirer les épaves et les navires abandonnés, et l'amélioration de notre aptitude à travailler avec des partenaires pour réagir aux incidents de pollution marine impliquant des hydrocarbures ou des substances dangereuses et nocives.

En continuant à établir des partenariats dans le Nord et à soutenir les accords de coopération nationaux et internationaux visant à compléter la capacité d'intervention environnementale, nous serons les mieux placés pour protéger les écosystèmes marins sensibles du Nord.

La GCC attache une grande importance à son partenariat avec les Forces armées canadiennes, y compris les Rangers canadiens, qui vivent et servent dans le Nord. Dans les collectivités de l'Arctique, les Rangers jouent souvent un rôle au sein de la Garde côtière auxiliaire canadienne. Nous continuerons à investir dans des formations et des exercices conjoints qui contribuent à la recherche et au sauvetage, à la sécurité maritime dans l'Arctique et à la connaissance du domaine maritime.

Au-delà de la mise en œuvre de ses programmes, la GCC soutient le mandat d'autres ministères fédéraux en fournissant des plateformes qui appuient les interventions fédérales d'urgence en cas d'incidents majeurs tels que les inondations et les incendies de forêt. La GCC pourrait, selon l'incident, être appelée à apporter une aide humanitaire, notamment en mettant à disposition des navires ou des moyens aériens, en servant d'expert en matière de gestion des incidents, en enlevant les débris du milieu marin ou en facilitant des évacuations. Alors que nous élaborons des plans en vue des dix années à venir, nous continuerons à travailler en collaboration avec les habitants du Nord pour évaluer et renforcer les capacités et la diversité des ressources et des biens au sein des collectivités côtières de l'Arctique afin d'accroître notre capacité de préparation et

d'intervention tout en nous assurant que nous avons les capacités nécessaires pour appuyer nos partenaires fédéraux.

Souveraineté de l'Arctique et connaissance du domaine maritime

Conformément au Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et à la Stratégie de sécurité maritime dans l'Arctique, la GCC contribue à l'expression continue de la souveraineté durable du Canada par sa présence, ses programmes et ses services dans l'Arctique, ainsi que par ses relations internationales bilatérales et multilatérales. Par exemple, la GCC aide le Service hydrographique du Canada, la Commission géologique du Canada de Ressources naturelles Canada, et Affaires mondiales Canada à collaborer avec des partenaires internationaux, comme les États-Unis, pour déterminer les limites extérieures du plateau continental étendu du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La GCC augmentera ses actifs, ses exercices et la mise en œuvre de ses programmes ainsi que son rôle dans le soutien à la surveillance, à la recherche et à la science dans l'Arctique. Il s'agit notamment de collaborer avec le ministère de la Défense nationale, la Marine royale canadienne et d'autres ministères et organismes fédéraux afin de recueillir et de mettre en commun la connaissance du domaine maritime et de déterminer, de surveiller et d'évaluer les menaces et les dangers potentiels susceptibles de compromettre la sûreté et la sécurité. La GCC apporte également son expertise en matière de trafic maritime aux trois centres interorganisationnels d'opérations de la sécurité maritime du Canada, en partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, pour communiquer le renseignement et favoriser une réaction organisée aux incidents et menaces maritimes.

La GCC joue également un rôle essentiel en facilitant les liens entre les partenaires afin d'intégrer nos données à celles provenant de l'industrie, des organismes de réglementation et des observateurs des collectivités. Il s'agit de recueillir des informations précises en temps opportun sur le milieu marin de l'Arctique, d'améliorer l'analyse des données et de soutenir des décisions communes fondées sur des données avec nos partenaires. La GCC continuera à travailler avec ses partenaires pour renforcer la connaissance du domaine maritime dans l'Arctique, ce qui permettra d'évaluer les risques, d'améliorer l'état de préparation et d'intervenir avec agilité en cas d'incident.

Les investissements fédéraux, dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, permettront à la GCC de soutenir les opérations dans l'Arctique tout au long de l'année. Le Plan de renouvellement de la flotte approuvé comprend de nouvelles classes modulaires de navires pour les opérations dans l'Arctique. Comme les ressources seront toujours limitées, la GCC continuera à étudier des approches qui utilisent les actifs à des fins multiples. Les navires seront conçus de manière à être polyvalents et modulaires et rempliront des missions qui serviront plus d'un programme, ce qui leur permettra d'être utilisés pour la recherche et le sauvetage, les interventions environnementales ainsi que la protection des pêches et des aires marines protégées, la science et les activités cartographiques du ministère.

Alors que la sécurité mondiale reste une préoccupation pressante, nous sommes également confrontés à des menaces urgentes pour la sécurité environnementale et humaine dans l'Arctique. Les relations de la GCC avec des pays de l'Arctique aux vues similaires et sa participation aux forums internationaux sur l'Arctique permettent un meilleur échange d'information et une meilleure coopération opérationnelle, en plus de renforcer l'engagement du Canada en

faveur de la paix et de la prospérité dans l'Arctique, dans le cadre d'un ordre international fondé sur des règles. L'exécution des programmes de la GCC dans l'Arctique et dans le passage du Nord-Ouest soutient les Inuits, dont l'utilisation et l'occupation des terres depuis des temps immémoriaux constituent un élément essentiel de la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Les économies du Nord et les zones de protection marines

Les collectivités arctiques en pleine croissance, l'exploration des ressources naturelles et le tourisme dans un milieu de plus en plus accessible continueront de faire augmenter le volume du trafic maritime dans l'Arctique. La GCC soutient le MPO dans les négociations sur les zones de protection marines et crée des partenariats avec les programmes d'intendance inuits pour fournir de la formation et des services dans le cadre d'ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Alors que le gouvernement du Canada poursuit son engagement visant à protéger 30 % des habitats et écosystèmes océaniques fragiles d'ici à 2030, le rôle de la GCC devra être davantage défini en ce qui concerne la surveillance et le respect des zones de protection marines.



La GCC favorise le développement économique dans l'Arctique en permettant le transit en toute sécurité des biens et services essentiels et en assurant la sécurité et la sûreté maritimes dans les eaux arctiques du Canada. En partenariat avec les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis, la GCC fournit aux secteurs du transport maritime commercial canadien et international, et aux pêcheurs locaux, communautaires et commerciaux des renseignements sur les glaces, et des services de déglacage et d'escorte dans les glaces qui contribuent au déroulement efficace du commerce maritime. Les programmes et services de la GCC font en sorte que les eaux canadiennes de l'Arctique demeurent une artère économique maritime.

En tant qu'employeur dans le Nord, la GCC offre des possibilités économiques et d'emploi dans l'Inuit Nunangat et l'Arctique canadien. Au fur et à mesure que nous ferons progresser cette stratégie, la GCC demeurera déterminée à embaucher du personnel afin de constituer une main d'œuvre diversifiée, équitable, représentative et inclusive qui travaille pour le Nord dans le Nord.

Piliers stratégiques

Quatre piliers stratégiques sont fondamentaux pour atteindre les résultats opérationnels, soutenir l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, et accentuer une présence forte dans le Nord au service d'une région arctique qui change rapidement, le tout menant à la concrétisation de la vision décennale.

Réconciliation :

Faire progresser les engagements de réconciliation avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis grâce à un modèle « dans le Nord, par le Nord et pour le Nord ».

Coopération et

collaboration : Accroître la coopération et la collaboration pour améliorer la préparation, la prévisibilité, la sûreté et la sécurité dans l'Arctique.

Modernisation et

adaptation nordique : Faire progresser des approches novatrices et modernisées pour suivre le rythme de la demande croissante de programmes et de services dans un environnement en pleine évolution.

Diversité, équité et inclusion en milieu de travail : Offrir un milieu de travail sûr et sain qui donne la priorité à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.

Les sections suivantes décrivent les domaines précis de chaque pilier stratégique qui aideront la Garde côtière canadienne à concrétiser sa vision dans l'Arctique au cours des dix prochaines années.

PILIER 1 : Réconciliation

La Garde côtière canadienne est déterminée à favoriser la réconciliation avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis pour appuyer l'autodétermination et pour élaborer et offrir des programmes et des services visant à répondre aux besoins des collectivités de l'Arctique.

Les domaines d'intérêt comprennent ce qui suit :

- intégrer la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et ses résultats fonctionnels aux mécanismes de gouvernance et aux activités opérationnelles appropriés de la GCC;
- faire progresser l'engagement fondé sur les distinctions et les modèles de gouvernance dans l'Arctique, y compris la mise en œuvre de la Politique sur l'Inuit Nunangat;
- soutenir le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, notamment par l'entremise des processus et des résultats du transfert des responsabilités, des traités et des ententes sur l'autonomie gouvernementale dans l'Arctique;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes et des services en partenariat avec les collectivités, les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis;
- soutenir les programmes et services dirigés par les collectivités de l'Arctique, tels que le [programme des Gardiens autochtones](#) et d'autres;
- renforcer les compétences interculturelles en favorisant l'excellence dans nos programmes et nos services et assurer la sûreté et la sécurité en tenant compte des particularités culturelles;
- s'attaquer aux obstacles auxquels font face les entreprises autochtones de l'Arctique dans le cadre des processus d'approvisionnement relatifs aux services de la GCC.

Le Canada entretient des relations uniques et distinctes avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis. Les droits autochtones et les droits issus de traités, y compris les droits de propriété sur les terres, l'occupation et l'utilisation des terres et des ressources, la récolte, les pratiques culturelles et sociales et l'autonomie gouvernementale bénéficient d'une protection constitutionnelle en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les engagements et les obligations du Canada ont été et sont définis plus précisément dans les traités modernes et les ententes sur l'autonomie gouvernementale ainsi qu'en vertu du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord de 2019 du Canada et de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

La GCC continuera à harmoniser ses programmes et services en collaboration avec les Inuits, les Premières Nations, les Métis ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, et conformément aux ententes sur l'autonomie gouvernementale et aux accords sur les revendications territoriales dans l'ensemble de l'Arctique. L'annexe B énumère les accords sur les revendications territoriales.

Les plans de travail de la GCC tiendront compte des priorités du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, mises en œuvre conformément à la Politique sur l'Inuit Nunangat et aux principes de codéveloppement.

Dans le cadre de ces efforts de réconciliation, la GCC accorde la priorité à la sensibilisation aux cultures autochtones et offre des ressources pédagogiques aux personnes qui travaillent dans l'Arctique. Ces efforts favorisent l'établissement de relations, la sensibilisation et la mise en œuvre des obligations issues des traités et réduisent au minimum les incidences potentielles sur les activités culturelles et de récolte. Les efforts faits pour favoriser le développement de la compétence interculturelle au sein de la GCC visent à favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire.

Gouvernance

Le recours à des modèles de gouvernance existants ou nouveaux permettra à la GCC de travailler de façon collaborative pour déterminer les possibilités et les lacunes en matière de capacités et de renforcer la réalisation des programmes et la prestation des services grâce à l'échange d'information et à la planification. La GCC utilisera une approche fondée sur les distinctions pour s'assurer que les intérêts particuliers des partenaires inuits, des Premières Nations et métis dans l'Arctique sont pris en compte, que nous communiquons comme il convient et que nous respectons leurs droits ou leurs préférences quant à l'utilisation de leurs langues et dialectes lorsque nous travaillons ensemble.

La GCC élabore actuellement des cadres de gouvernance régionale avec les organismes responsables de l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales dans toute la région de l'Arctique afin de tenir compte des intérêts diversifiés des collectivités, des organisations et des gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis. Cette gouvernance permettra de mieux déterminer les priorités et favorisera la planification collaborative pour répondre aux besoins des collectivités de l'Arctique.

Connaissance du domaine maritime

Le gouvernement du Canada et les collectivités de l'Arctique ont des intérêts communs dans la connaissance du domaine maritime. L'accessibilité croissante de l'Arctique a une incidence importante sur les collectivités côtières qui dépendent des voies d'eau locales pour leur subsistance et leur sécurité alimentaire. Le renforcement de la présence de la GCC et des partenariats en matière de prestation de services avec les collectivités, les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis et la coopération avec des alliés aux vues similaires et d'autres États feront partie intégrante des efforts visant à renforcer la gouvernance régionale, à accroître la stabilité et la prévisibilité et à améliorer le système de sécurité maritime.



De nombreux efforts de connaissance du domaine maritime menés par les collectivités, les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis dans l'ensemble de l'Arctique combinent déjà la technologie moderne, le savoir autochtone et l'Inuit Qaujimagatuqangit³, les données recueillies localement auprès des pêcheurs et les données des navires recueillies par le Système automatisé d'identification. La GCC continuera à soutenir les initiatives communautaires de surveillance du milieu marin et encouragera l'intégration et l'échange des sources de données et de connaissances, au besoin et avec une autorisation explicite. Nous collaborerons avec les collectivités, les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis afin de déterminer les moyens les plus appropriés pour recueillir et communiquer des informations et des connaissances mutuellement avantageuses.

Entreprises autochtones de l'Arctique

La GCC continuera de soutenir la participation des entreprises du Nord à la réalisation de programmes et à la prestation de services dans le Nord. La GCC accordera la priorité à l'approvisionnement auprès d'entreprises des Inuits, des Premières Nations et des Métis, notamment pour l'entretien des sites éloignés, l'approvisionnement en fournitures et la prestation de services en vue des opérations dans l'Arctique.

La GCC facilitera l'accès aux possibilités économiques en s'attaquant aux obstacles auxquels les entreprises appartenant aux Inuits, aux Premières Nations et aux Métis font face au cours des processus d'approvisionnement, conformément aux objectifs de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement du Canada. Cette stratégie vise à faire en sorte qu'un minimum de 5 % de la valeur totale des contrats soit détenu par des entreprises autochtones⁴ et énonce les obligations du gouvernement du Canada, découlant des accords sur les revendications territoriales, concernant le soutien des entreprises inuites dans la concurrence pour les contrats gouvernementaux.

Résumé : Pour favoriser la réconciliation, la GCC utilisera des modèles de gouvernance collaboratifs, fondés sur les distinctions, qui prévoient une élaboration des politiques menées dans le Nord, par le Nord et pour le Nord. Les activités donneront la priorité à une prise en compte significative des systèmes de connaissances et des modes d'apprentissage autochtones dans le processus décisionnel, appuieront les initiatives de surveillance menées par les collectivités pour une connaissance commune du domaine maritime, s'attaqueront aux obstacles économiques et créeront des possibilités d'emploi dans les collectivités nordiques.

³ Le terme « Inuit Qaujimagatuqangit » fait référence au « savoir traditionnel » inuit, qui comprend l'ensemble des connaissances et des expériences transmises de génération en génération. Il offre des perspectives sur les relations avec les êtres humains et non humains ainsi qu'avec la Terre.

⁴ [Entreprises autochtones et approvisionnement fédéral \(sac-isc.gc.ca\)](https://www.sac-isc.gc.ca)

PILIER 2 :

Coopération et collaboration

Le renforcement des mécanismes de collaboration nationaux, régionaux et internationaux de la Garde côtière canadienne favorisera l'émergence de possibilités durables dans le milieu arctique qui change rapidement.

La GCC s'appuiera sur l'expertise et les capacités de ses partenaires au pays et à l'étranger pour continuer à renforcer l'état de préparation opérationnelle, les services et les infrastructures. Une réponse rapide dans l'Arctique ne peut être obtenue que par la collaboration, la coordination et l'échange d'informations afin d'étendre le réseau de capacités à terre, sur la glace et en mer.

Collaboration avec les gouvernements et les organisations autochtones

La GCC continuera à collaborer, au moyen de mécanismes de gouvernance officiels, avec les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis (comme le Comité Inuit Nunangat de Pêches et Océans Canada et de la région de l'Arctique de la GCC), pour soutenir la sécurité et la sûreté maritimes, les activités de recherche et sauvetage en mer, la planification des interventions environnementales et les activités opérationnelles, les activités économiques, la recherche scientifique dans les eaux canadiennes et les nouveaux domaines d'intérêt, tout en tenant compte des divers accords sur les revendications territoriales et des négociations en cours avec la Couronne dans l'Arctique.

Gouvernements provinciaux et territoriaux

L'état de préparation opérationnelle permettant de réagir aux répercussions des changements climatiques, aux incidents majeurs et à l'évolution des intérêts géopolitiques continuera de nécessiter une coordination entre les administrations fédérales, provinciales et territoriales. La GCC continuera d'améliorer la communication et la coordination des programmes, des services, des biens et des infrastructures sur terre, sur la glace et en mer, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Exploitants commerciaux

La croissance économique durable, notamment le transport maritime, le commerce, la mise en valeur des ressources et le tourisme, soutient la prospérité à long terme de l'Arctique. Le partenariat de longue date que la GCC entretient avec les exploitants commerciaux et les navigateurs a permis d'effectuer des interventions rapides malgré des conditions opérationnelles difficiles dans l'Arctique.

La GCC communique et collabore régulièrement avec les exploitants commerciaux, les navigateurs et d'autres partenaires ayant un intérêt dans le transport maritime afin de discuter des priorités communes, d'échanger au sujet des préoccupations et de planifier.

Ce niveau de collaboration a permis de continuer à assurer dans l'Arctique des services essentiels tout au long de la pandémie de COVID-19. Des exercices conjoints, par exemple avec l'Association of Arctic Expedition Cruise Operators, améliorent notre préparation mutuelle aux interventions dans tout l'Arctique. La GCC travaille avec les partenaires de l'industrie pour les renseigner et les

préparer à des interventions de recherche et de sauvetage et à des interventions environnementales exécutées si nécessaire à l'aide de leurs propres ressources. Les exploitants commerciaux constituent également une ressource importante pour la GCC, car ils peuvent être appelés en tant que navires de passage à réagir à des urgences maritimes dans l'Arctique lointain lorsqu'aucun autre navire ne se trouve à proximité d'un incident.

La GCC continuera à favoriser la communication, la coopération et l'échange de pratiques exemplaires en matière de déglacage et d'intervention en cas d'incident afin de garantir la sécurité et l'ouverture des voies de navigation commerciale, la planification des infrastructures touristiques, la résilience aux changements climatiques et la sécurité des artères économiques dans l'Arctique.

Ministères et organismes fédéraux

La GCC contribue aux approches pangouvernementales qui protègent les intérêts du Canada et répondent aux besoins des Canadiens. Les partenariats entre des ministères fédéraux mobilisent les ressources fédérales, leur expertise et les capacités locales pour améliorer l'interopérabilité, l'échange d'information et les efforts communs pour étendre les capacités dans l'Arctique canadien.

Conseil consultatif maritime de l'Arctique

L'industrie et la région de l'Arctique de la GCC organisent conjointement des réunions du Conseil consultatif maritime de l'Arctique (CCMA). Le CCMA permet aux représentants de l'industrie, aux gouvernements territoriaux, aux gouvernements et organisations autochtones ainsi qu'à d'autres ministères fédéraux de communiquer leurs expériences et les leçons apprises et d'offrir des informations précieuses au moment où la Garde côtière entreprend sa planification opérationnelle annuelle. La participation des collectivités, des organisations et des gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis s'inscrit dans le cadre des efforts de réconciliation et respecte les principes de la LDNUDPA.

Collaboration internationale

Conformément à nos objectifs de collaboration internationale, nous orienterons nos partenariats internationaux vers des activités qui favorisent une vision commune d'une région de l'Arctique stable et paisible. Sur plusieurs décennies, les États de l'Arctique, dont le Canada, ont collaboré pour surmonter les difficultés que représente pour les opérations la vaste région de l'Arctique circumpolaire, où les infrastructures sont limitées.

La participation active des collectivités, des organisations et des gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis ainsi que des habitants du Nord aux décisions concernant la sûreté, la sécurité et la prospérité de l'Arctique est indispensable pour concilier les priorités en matière de conservation marine et de durabilité. Nous préconiserons une représentation accrue de la GCC et des partenaires autochtones aux tables internationales et plaiderons pour que les priorités dans le Nord appuient les besoins des utilisateurs des eaux canadiennes.

La GCC continuera de réaffirmer l'engagement du Canada en faveur de la gouvernance et de la coopération dans l'Arctique en participant à des forums internationaux tout en adaptant les échanges avec les partenaires internationaux en fonction de l'évolution du contexte mondial. Cette démarche s'appuiera sur le leadership et l'expertise acquis grâce à notre participation aux travaux du Conseil de l'Arctique, où nous avons récemment présidé un groupe de travail et continuerons de contribuer à des projets qui renforcent la coopération régionale. La GCC a notamment été chef de la délégation canadienne du groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la prévention des situations d'urgence, la protection civile et les interventions, qui oriente l'approche stratégique du Canada en ce qui concerne les mesures d'intervention en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine dans les eaux arctiques.⁵

Coopération en matière de recherche et sauvetage

La GCC participe à des simulations de sauvetage internationales et interorganisationnelles telles que l'opération Nanook Tatigit, en août 2021, dans la baie Frobisher, au Nunavut. Cet exercice simulait un incident maritime majeur nécessitant une opération de sauvetage de masse d'un navire de croisière accidenté. Cet exercice nous a permis d'évaluer notre état de préparation et notre aptitude à réagir en cas d'évacuation massive de passagers.

De même, la GCC a toujours joué un rôle de premier plan dans le Forum des gardes côtières de l'Arctique, créé en 2015, dans le but de renforcer la coopération et la coordination des activités de garde côtière entre les huit États membres. Ceux-ci travaillent notamment ensemble afin de mettre au point des activités maritimes sûres, sécuritaires et respectueuses de l'environnement dans l'Arctique. Bien qu'il n'ait pas été créé par un traité, le Forum contribue à renforcer la coopération et la coordination multilatérales dans le domaine maritime de l'Arctique. Il veille également à ce que les États de l'Arctique interviennent de manière efficace et rapide en cas d'incident qui dépasse les limites des zones de compétence nationales.

La GCC appuie la coopération du Canada avec l'Organisation maritime internationale, l'organisme qui établit des normes internationales en matière de sécurité maritime et de réglementation de la pollution. Il s'agit notamment de soutenir des partenaires tels que Transports Canada et le Conseil circumpolaire inuit dans le cadre d'une approche coordonnée entre le Canada et les Inuits sur les questions de transport maritime international à la table de l'Organisation maritime internationale.

La GCC croit que la collaboration avec d'autres pays sur les questions de recherche et de sauvetage en mer et d'intervention environnementale dans l'Arctique revêt une grande valeur. Nous jouons un rôle important dans le respect des obligations contenues dans l'*Accord de coopération en matière de préparation et d'intervention en cas de pollution marine par les hydrocarbures dans l'Arctique* pour renforcer en cas d'urgence la coopération entre les États de la région et la coordination des opérations de lutte contre les déversements d'hydrocarbures dans l'Arctique. Nous sommes également signataires d'accords internationaux visant à fournir des services de recherche et de sauvetage dans l'Arctique, notamment l'*Accord de coopération en matière de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes dans l'Arctique*. Nous continuerons à participer à des exercices interorganisationnels avec le Danemark et les États-Unis concernant des incidents maritimes nécessitant une coopération internationale.

Coopération en matière d'intervention environnementale

Le Canada et les États-Unis ont un plan d'urgence bilatéral en cas de pollution marine qui prévoit un système coordonné de planification, de préparation et d'intervention en cas de déversement de substances nocives dans les eaux adjacentes des États-Unis et du Canada. En 2022, la Garde côtière des États-Unis et la GCC ont signé une annexe actualisée du Plan d'urgence bilatéral en cas de pollution marine qui coordonne l'intervention et la protection du milieu marin dans l'Arctique. C'est un exemple de la forte relation bilatérale entre nos deux pays.

Les plans et les accords de coopération garantissent l'interopérabilité et la préparation opérationnelle lors des interventions en cas d'incident dans l'Arctique. Il s'agit notamment de plans de coopération bilatérale déjà en place avec la Garde côtière des États-Unis, le Commandement arctique conjoint des forces de défense danoises (Groenland), l'Administration côtière norvégienne et la Garde côtière norvégienne.

La GCC renforcera davantage les partenariats avec des États aux vues similaires dans le cadre d'une vaste collaboration avec les États de l'Arctique et des États non arctiques afin de renforcer la paix et la stabilité dans la région. La collaboration et la coordination deviendront de plus en plus importantes pour la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Résumé : La GCC renforcera la coopération entre les administrations afin d'améliorer la préparation, la prévisibilité, la science, et la sûreté dans les eaux arctiques et autour de celles-ci. Les activités donneront la priorité à la collaboration avec les organisations et les gouvernements autochtones, avec les partenaires nationaux et internationaux et avec les États et les organisations ayant des intérêts communs afin d'élaborer des normes et des accords visant à favoriser la stabilité et la prospérité dans le Nord canadien.

⁵ Le Conseil de l'Arctique a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes les réunions officielles du Conseil et de ses organes subsidiaires.

PILIER 3 :

Modernisation et adaptation nordique

La Garde côtière canadienne travaillera avec les collectivités, les organisations et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis pour comprendre le contexte des réalités nordiques alors que nous modernisons les programmes et les services pour suivre le rythme d'un contexte opérationnel arctique dynamique et réagir aux répercussions des changements climatiques.

Le fait d'avoir établi une gouvernance plus inclusive et représentative est déjà en train de changer la façon dont la GCC réalise les programmes et assure les services dans l'Arctique, plus précisément en ce qui a trait à l'établissement de partenariats, à l'utilisation de données, à l'échange d'information ainsi qu'à l'utilisation des actifs et à la formation du personnel. Grâce à des investissements transformateurs dans des navires, des installations et des technologies de pointe, la flotte de l'avenir sera en mesure d'offrir la souplesse opérationnelle voulue et des solutions afin de protéger les intérêts des Canadiens et de permettre une économie solide. Ces améliorations favoriseront des innovations mises en œuvre avec des partenaires dans le but d'explorer les voies vers la décarbonation, d'optimiser le commerce maritime, de moderniser le dispositif de la GCC dans le Nord, de renforcer la sûreté maritime, de soutenir la sécurité maritime dans l'ensemble des eaux canadiennes et de créer une expertise internationale dans les opérations dans la glace d'hiver.

Flotte et infrastructures

La GCC a prévu des investissements en capital qui permettront d'accroître considérablement les capacités sur terre et en mer grâce à la construction d'une flotte plus importante de navires polyvalents en vue d'agir tout au long de l'année dans l'Arctique. Le renouvellement prévu de la flotte appuiera une présence accrue dans l'Arctique qui comprend des brise-glaces de programme, des navires polyvalents et des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique. Les innovations touchant la construction navale, la conception de navire, les sources de carburant et les opérations contribueront à l'atteinte des cibles de carboneutralité du Canada d'ici à 2050.

Les brise-glaces polaires renforceront les capacités de la GCC dans l'archipel arctique canadien et au-delà. Ces brise-glaces renforceront également la capacité d'aide humanitaire et contribueront à une présence tout au long de l'année dans l'Arctique canadien. Les nouvelles classes de navires seront conçues de sorte que ceux-ci soient « prêts à l'emploi » pour que des équipements de missions modulaires axés sur de nouvelles technologies et des instruments scientifiques puissent être facilement installés à bord de n'importe quel navire de la GCC apte à naviguer dans l'Arctique. Cette approche fournira de multiples plateformes pour soutenir les opérations et capacités dans l'Arctique, incluant les partenaires scientifiques de l'Arctique, comme ArcticNet, démontrant l'engagement continu du Ministère envers la recherche sur l'Arctique.

La GCC a cerné les besoins en matière d'infrastructure, d'équipage, de formation, de résilience climatique et de financement pour sa future flotte élargie et élabore actuellement des plans pour les nouveaux navires qui seront livrés au cours des dix prochaines années. La construction et les mises à niveau des quais et des tours seront aussi incluses dans les évaluations courantes du paysage opérationnel de l'Arctique. Nous continuerons à moderniser les infrastructures

terrestres pour soutenir le renforcement des capacités locales de recherche et sauvetage et d'intervention environnementale à la grandeur de l'Arctique et à améliorer l'aptitude de la GCC à atténuer les risques associés à la circulation d'un nombre accru de navires et à une plus grande mise en valeur des ressources.

Au fur et à mesure que nous formons un effectif qualifié et plus représentatif en mesure de concrétiser le plein potentiel des capacités actuelles et futures de la flotte, les besoins de cet effectif seront intégrés dans la conception de la flotte.

Écologisation des activités

Dans le cadre des efforts en cours pour évaluer les répercussions des changements climatiques sur les actifs et infrastructures essentiels, la GCC renforcera ses relations avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis, ainsi qu'avec les habitants du Nord, afin de trouver de nouvelles approches en matière d'adaptation au climat. Nous travaillerons avec nos partenaires à intégrer de solides évaluations des risques pour optimiser le choix de l'emplacement des infrastructures dans le Nord et leur résilience. En outre, à mesure que notre présence dans l'Arctique croît, nous allons évaluer les possibilités d'appliquer des technologies novatrices à la flotte, telles que des systèmes embarqués de collecte et de traitement des eaux usées, et mettre en œuvre un plan de gestion du cycle de vie de nos actifs respectueux de l'environnement, ce qui constitue un défi permanent en raison du manque d'infrastructures de gestion des déchets dans le Nord.

La diversification de la flotte au moyen de navires plus petits et de navires utilisant d'autres sources d'énergie comme les carburants à faible teneur en carbone constitue une grande partie des efforts de décarbonation de la GCC, qui cherche à atténuer sa contribution aux changements climatiques conformément aux objectifs fédéraux de décarbonation établis par la Stratégie pour un gouvernement vert.

Innovation

La GCC cherche à favoriser une culture de l'innovation, en partenariat avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis ainsi qu'avec les habitants du Nord afin de faire progresser les priorités nordiques et d'être un chef de file dans la prestation de services maritimes. C'est essentiel pour que la GCC puisse s'adapter à un paysage opérationnel changeant, satisfaire aux exigences opérationnelles futures et assurer la continuité du service. La région évoluant rapidement, il convient de donner la priorité à l'innovation dans le Nord. Ce processus comprendra l'étude des défis, la mise au point de prototypes devant servir de solution et leur mise à l'essai dans des conditions et des lieux nordiques appropriés, de concert avec des partenaires nationaux et internationaux appropriés. En plus de soutenir des modèles dirigés par le Nord pour innover dans la prestation de services dans le Nord, nous ferons la promotion d'occasions d'apprentissage fondées sur des expériences menées partout au Canada et dans le monde.

Dans le domaine de l'innovation, la GCC étudie les systèmes d'aéronefs télépilotés (drones), qui ont un potentiel important pour étendre le champ d'action de la GCC dans les zones reculées de l'Arctique. Les données recueillies par des systèmes autonomes, auxquelles s'ajoute l'intelligence artificielle, permettent de découvrir de nouvelles voies permettant d'améliorer la connaissance du domaine maritime. Des efforts parallèles sont faits pour combiner comme il convient les systèmes de connaissances et les modes d'apprentissage autochtones avec les données provenant de satellites, d'aéronefs et de navires pour soutenir la prise de décisions concernant la prestation quotidienne des services, la résilience aux changements climatiques et d'autres activités de la GCC.

L'avenir des communications dans l'Arctique passe par la prise en compte de nouvelles technologies, parallèlement à la manière dont nous communiquons traditionnellement avec les navigateurs sur l'eau. Nous testerons de nouveaux outils de communication pour aider les navigateurs ainsi que notre centre de services de communications et de trafic maritimes en ce qui concerne la connaissance de la situation, pour réduire les zones de recherche et pour établir des liens avec les navires de passage lorsque des demandes d'aide sont reçues. Nous exploiterons les infrastructures de communication fédérales existantes ou futures et étudierons des moyens nouveaux et novateurs pour répondre aux besoins des chasseurs, des trappeurs et des pêcheurs afin de garantir qu'ils peuvent communiquer avec nous et recevoir les services de la GCC.

Nous sommes déterminés à améliorer les communications à bord de nos navires en améliorant la bande passante et la couverture des satellites dans le but d'assurer la connectivité des navires en permanence dans l'Arctique. Ces efforts contribuent à la réalisation de programmes et à la prestation de services dans l'Arctique ainsi qu'à la connaissance du domaine maritime tout en améliorant l'accès des équipages à des ressources telles que la formation et les communications externes.

Numérisation des services

La GCC doit faire preuve d'innovation pour répondre à la demande accrue de services dans le Nord. La numérisation et l'automatisation peuvent améliorer des approches traditionnelles en matière de prestation des services en faisant progresser par bonds les investissements dans les feux, les bouées et d'autres aides à la navigation dans l'Arctique. La modernisation de l'infrastructure, des systèmes et des processus du programme d'aides à la navigation assurera la circulation continue des navires dans les voies navigables en fournissant des renseignements à jour sur la sécurité de la navigation. Les progrès technologiques rattachés aux modèles de navigation électronique qui harmonisent la collecte et l'analyse de données permettent la production uniforme de rapports sur les glaces et les conditions météorologiques, la circulation de navires et d'autres détails utiles pour les navigateurs.

L'Arctique peut servir de terrain d'essai pour soutenir les efforts mondiaux visant à améliorer la sécurité de la navigation et la connaissance du domaine maritime dans le Nord compte tenu des nombreux défis auxquels la région est confrontée en raison de son éloignement et des conditions climatiques. Avec l'amélioration de l'infrastructure des télécommunications attendue dans la région au fil du temps, la GCC est bien placée pour diriger des projets de mise à l'essai de technologies novatrices telles que l'utilisation d'aides virtuelles à la navigation dans des endroits où les aides physiques sont difficiles à entretenir et vulnérables aux répercussions des changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces technologies tournées vers l'avenir devraient non seulement améliorer la prestation des services dans le Nord, mais aussi produire un plan directeur destiné à être adopté et générer des gains d'efficacité à long terme pour l'ensemble des eaux canadiennes.

De même, l'essai d'approches de modernisation des services de communications et de trafic maritimes aidera à examiner différentes technologies et à évaluer leur adaptation à la région de l'Arctique, plus précisément pour permettre la mise en place de nouveaux systèmes et processus qui amélioreront la conformité du Canada aux normes internationales. Par exemple, l'une de ces normes est le modèle de données hydrographiques S-100 adopté par l'Organisation maritime internationale, qui servira de point d'ancrage à la prochaine génération de services de navigation en améliorant la sécurité de la navigation, le rapport coût-efficacité et la protection de l'environnement. Cela permettra également de soutenir la mise en place, dans le Nord, de couloirs de navigation à faible impact qui réduisent au minimum les effets potentiels de la navigation sur la faune et la flore ainsi que sur les zones fragiles d'un point de vue culturel et écologique et d'orienter les investissements dans le Nord.

Ces progrès renforceront l'aptitude de la GCC, dans l'Arctique et au-delà, à donner des conseils et les renseignements requis pour le commerce, le transport et des moyens de subsistance permettant de s'épanouir.

Résumé : La GCC modernisera ses programmes et ses services dans l'Arctique par l'innovation et l'expérimentation, notamment au moyen de stratégies de résilience aux changements climatiques, d'évaluation des vulnérabilités des actifs et d'efforts de décarbonation de la flotte. Les activités établiront un ordre de priorité des investissements dans une flotte spécialisée fonctionnant en réseau qui accroît la connaissance du domaine maritime du Canada, des installations bien situées d'un point de vue stratégique et l'essai de technologies qui améliorent nos capacités opérationnelles et nous permettent de respecter les engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert du Canada.



PILIER 4 :

Diversité, équité et inclusion en milieu de travail

À la Garde côtière canadienne, nous croyons que nos employés sont notre atout le plus précieux et nous sommes extrêmement fiers de savoir que nombre d'entre eux risquent leur vie pour assurer des services essentiels aux Canadiens, 24 heures par jour, sept jours par semaine et 365 jours par année, dans tout le pays. La GCC s'efforce d'être un employeur de choix et est déterminée à se doter d'un effectif diversifié et représentatif qui vit et travaille dans l'Arctique.

Cet effort sera rendu possible grâce à la collaboration avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis et la population du Nord. Nous continuerons à recruter au sein des collectivités que nous desservons, ce qui aura pour effet d'augmenter la diversité et la représentativité de la fonction publique du Canada tout en favorisant un milieu de travail sûr, sain et adapté à la réalité culturelle. Pour ce faire, le MPO et la GCC élaborent une stratégie de recrutement et de maintien en poste dans le Nord.

Favoriser un lieu de travail inclusif et respectueux sur le plan culturel

Un lieu de travail inclusif et sûr sur le plan interculturel est essentiel pour attirer et retenir une main d'œuvre diversifiée et représentative et pour soutenir un modèle de prestation de services basé dans l'Arctique. Une culture organisationnelle saine favorise l'innovation, l'équité, l'accessibilité et l'appartenance et fait progresser les intérêts et les priorités des collectivités.

Pour soutenir le perfectionnement professionnel et encourager tous les employés à s'épanouir et à apporter des contributions valorisées, la GCC mettra en œuvre des stratégies novatrices et adaptatives ainsi que des processus de recrutement tenant compte des différences culturelles. Nous veillerons également à ce que le personnel de la GCC ait accès à une formation qui lui permette de connaître le contexte historique des relations gouvernementales dans l'Arctique et d'acquérir des compétences interculturelles et une conscience opérationnelle. Nous sommes déterminés à dispenser un enseignement qui respecte la LDNUDPA et à créer une main d'œuvre prête à s'engager auprès de la population dans le Nord.

Notre culture de travail proposera des horaires de travail flexibles afin d'appuyer les engagements familiaux et culturels des employés, y compris les soins et les activités de récolte traditionnelles. Cela consiste en autres à utiliser des structures de gouvernance fédérales existantes pour examiner les politiques, notamment celles relatives aux congés de maladie, afin de déterminer comment elles pourraient tenir compte de la nécessité, pour les résidents du Nord, de se déplacer pour des raisons médicales.

De plus, l'acquisition et la conception de la future flotte viseront à répondre aux besoins d'une main d'œuvre inclusive et diversifiée sur les plans de la culture et du genre à bord des nouveaux navires, dans un environnement inclusif et accessible.

Coût de la vie

Le coût de la vie est nettement plus élevé dans l'Arctique canadien que dans le sud du pays, ce qui crée des obstacles au recrutement dans l'Arctique. Il est difficile pour les employés actuels et potentiels de trouver des logements abordables et des biens immobiliers disponibles, et de fonctionner avec une bande passante Internet limitée. La GCC collaborera avec les provinces et les territoires et avec les organisations, les collectivités et les gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis afin de trouver des possibilités, notamment en matière de logement, de locaux à bureaux et d'outils, pour constituer un effectif du Nord. Nous collaborerons également avec d'autres ministères fédéraux pour faire progresser les discussions sur l'indemnité de poste isolé et les avantages connexes pour faire en sorte que les organisations fédérales aient des ressources adéquates et que les salaires soient concurrentiels afin d'attirer de nouvelles personnes de talent et de les maintenir en poste dans l'Arctique canadien.

Élimination des obstacles au recrutement et au maintien en poste

Les Inuits, les Premières Nations et les Métis se heurtent à des obstacles à chaque étape du processus d'emploi dans la fonction publique. La stratégie pangouvernementale Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation vise à réduire et à éliminer les obstacles à l'emploi dans la fonction publique auxquels les peuples autochtones font face et à promouvoir la diversité des expériences et des idées que les Inuits, les Premières Nations et les Métis apportent à la fonction publique. La GCC continuera à moderniser ses méthodes de recrutement et à s'attaquer aux obstacles existants à l'emploi dans le Nord au sein de l'organisation, notamment l'accès aux études et à la formation requises, et au coût élevé de la vie. La GCC continuera également à moderniser ses méthodes de recrutement dans le Nord, notamment en prenant

Bien-être des employés

Le personnel de la GCC est sa ressource la plus précieuse. Sans lui, nous ne pouvons pas réussir ou réaliser notre mandat. Il est important de créer et de maintenir un milieu de travail sûr et sain où les employés sont soutenus et estimés.

En renforçant la confiance et en favorisant une culture de respect, nous veillerons à ce que notre personnel de l'Arctique reçoive le soutien nécessaire en matière de santé mentale, de santé physique et de mieux être pour s'épanouir. Il s'agit notamment d'initiatives de promotion de la santé favorisant l'accès aux médecins et encourageant une culture du bien-être psychologique.

en compte les connaissances et l'expertise locales, la population croissante de jeunes et les pratiques communautaires et culturelles. Nous augmenterons de même la représentation des habitants du Nord dans les processus d'embauche, y compris au sein des comités d'embauche.

Ces actions revêtent une importance particulière parce que la région de l'Arctique de la GCC devra pourvoir des postes à tous les niveaux, tant à terre qu'à bord des navires, et que les pratiques de recrutement en vigueur dans le sud n'ont eu qu'un succès limité dans l'Arctique. La collaboration avec les partenaires inuits, des Premières Nations et métis nous a permis d'affiner nos processus de recrutement pour les adapter au contexte de l'Arctique. Dans le cadre de la Stratégie de recrutement et de maintien en poste dans le Nord de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne, nous continuerons à utiliser les réseaux nordiques pour communiquer l'information – à la radio dans les dialectes locaux, dans les journaux, dans des courriels d'Arctic Hub, dans les médias sociaux et par le bouche-à-oreille – afin de promouvoir les possibilités d'emploi dans les collectivités de l'Arctique. Nous respecterons les exigences territoriales telles que la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut. Nous continuerons également à surmonter les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les habitants du Nord dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français en élaborant des outils de recrutement dans les langues de la région.

Au-delà du processus d'embauche, la Stratégie de recrutement et de maintien en poste dans le Nord de Pêches et Océans Canada et de la Garde côtière canadienne tiendra compte de la vie dans le Nord, notamment au moyen d'un plan visant à favoriser la sécurité culturelle, pour les employés qui vivent et travaillent dans l'Arctique canadien. Nous allons promouvoir des stratégies de recrutement et de maintien en poste qui appuient notre mandat d'instaurer une culture de la santé, de la condition physique et du bien-être pour notre personnel opérationnel afin d'accroître la satisfaction au travail et le maintien en poste et d'améliorer le rendement et la prestation générale des services.

Éducation et formation

Les recherches indiquent qu'il existe un écart scolaire entre les Inuits, les Premières Nations et les Métis dans l'Arctique et les Canadiens non autochtones⁶. Les écarts en matière d'infrastructures et de technologies fiables représentent des difficultés supplémentaires à l'accès du niveau d'éducation et de formation requis, car les programmes disponibles dans le Nord sont limités. Bien qu'il existe un réseau d'établissements d'enseignement postsecondaire dans le Nord et que certains de ces établissements servent de tremplin vers l'université, les étudiants qui veulent accéder à l'enseignement postsecondaire et obtenir un diplôme font toujours face à des obstacles. De nombreux candidats du Nord ne peuvent pas quitter leur collectivité d'origine pour poursuivre leurs études ailleurs, et un diplôme d'études secondaires est actuellement requis pour de nombreux emplois au sein de la GCC.

La GCC reconnaîtra les systèmes de connaissances et les modes d'apprentissage autochtones ainsi que les expériences et compétences pertinentes et les activités de formation en milieu de travail et de mentorat nécessaires pour respecter les exigences de



Coordonnateurs de la mobilisation communautaire

Les régions du MPO et de la GCC ont lancé un programme pilote visant à établir des postes de coordonnateurs de la mobilisation communautaire des collectivités qui ont servi de points de contact entre le Ministère et les collectivités de la région de l'Arctique afin d'améliorer les relations et la communication. S'appuyant sur le succès du programme pilote, la Garde côtière cherche à étendre le modèle pour mieux cerner les obstacles au recrutement dans le Nord et les exigences en matière de soutien et d'infrastructure lors de l'embauche d'employés dans les collectivités éloignées et s'y attaquer – ce sont des informations essentielles alors que la Garde côtière continuera d'étendre sa présence dans l'Arctique dans les années à venir.

qualification. Nous étudierons les possibilités de partenariat avec les établissements d'enseignement et de formation basés dans l'Arctique afin d'élargir et d'améliorer l'accès aux programmes d'éducation et de formation pour les résidents de l'Arctique⁷.

Le rapport final du groupe de travail indépendant sur l'éducation postsecondaire dans le Nord, intitulé [Une responsabilité partagée : Voix du Nord, Solutions du Nord](#), a été publié le 31 mars 2022. Le rapport renferme des conseils d'experts qui aideront le gouvernement du Canada – en collaboration avec les partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux et des établissements d'enseignement dans le Nord – à discuter des obstacles et des solutions possibles pour offrir aux habitants du Nord un meilleur accès à une éducation locale de haute qualité. Cela comprend des possibilités permanentes d'apprentissage et de développement des compétences ainsi qu'un enseignement supérieur adapté à la culture, y compris des connaissances et des compétences plus approfondies tirées du savoir autochtone. L'élimination de ces obstacles contribuera au volet « éducation et formation » de la présente stratégie.

Le Collège de la Garde côtière canadienne

Faire des études au Collège de la Garde côtière canadienne comporte de nombreux avantages, notamment des droits de scolarité entièrement payés et un emploi garanti au sein du gouvernement fédéral à la fin des études dans le cadre

⁶ [Une responsabilité partagée : Voix du Nord, solutions du Nord, groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord, mai 2022.](#)

⁷ Le Collège de l'Arctique du Nunavut, le Collège Aurora, le Labrador Institute, le Collège nordique francophone et le Fisheries and Marine Training Consortium du Nunavut sont des exemples d'établissements de formation de l'Arctique.

L'avenir du travail

Les entreprises et les organisations du monde entier repensent les modèles de travail traditionnels, ce qui offre l'occasion de façonner un nouvel avenir du travail dans l'Arctique.

Les employés recherchent des parcours professionnels dynamiques et non linéaires offrant des possibilités de mobilité et d'avancement, tout en tenant compte de leurs objectifs personnels et professionnels. La GCC envisagera et offrira des modalités de travail souples, dans la mesure du possible, y compris des modèles de travail hybrides afin d'attirer et de retenir les talents du Nord et d'offrir aux employés des possibilités de développement de carrière valables.

du Programme de formation d'officiers ou du Programme de formation sur les services de communications et de trafic maritimes. Pour augmenter le nombre d'inscriptions d'étudiants du Nord, en particulier des Inuits, des Premières Nations et des Métis, le Collège va :

- recruter plus tôt dans l'année dans les lycées du Nord ;
- offrir un soutien culturel inclusif pendant le processus de candidature - en cherchant à reconnaître l'enseignement non formel pour les normes d'équivalence ;
- fournir un soutien supplémentaire aux étudiants du Nord pour assurer leur succès continu ; et
- explorer d'autres plateformes d'enseignement pour réduire la nécessité d'assister aux cours en personne en Nouvelle-Écosse, quand cela est possible.

Le Collège continuera à étudier les options de formation pour l'Arctique. L'établissement de la programmation nécessite

l'évaluation des préalables et des critères d'apprentissage pour des cours précis ainsi que la détermination des possibilités de promouvoir d'autres méthodes d'apprentissage telles que l'apprentissage à distance. Le Collège veillera à être un établissement interculturel éclairé et accueillant en incluant une formation de sensibilisation à l'Arctique et aux Autochtones pour le corps enseignant et dans le programme d'études de base pour tous ses étudiants.

Mentorat, expérience professionnelle et parrainage

Le mentorat est une forme d'éducation précieuse. La GCC élaborera à l'intention des jeunes Inuits, des Premières Nations, des Métis et du Nord des programmes de mentorat qui offriront des possibilités de mentorat à tous les niveaux, du premier échelon aux postes de direction. L'accent mis sur la formation pratique permettra d'offrir aux jeunes et aux membres des collectivités locales une expérience d'apprentissage dans le cadre de laquelle ils pourront observer les techniciens de la GCC pour améliorer leurs compétences. Le mentorat, le parrainage et l'observation faciliteront le transfert de connaissances et le renforcement des capacités dans l'Arctique canadien. La GCC continuera également à participer au Programme sur l'apprentissage et le perfectionnement des Inuits en offrant une expérience de travail pratique aux bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Résumé : La GCC continuera de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire et de veiller à ce que les services que nous assurons dans le Nord le soient par une main d'œuvre diversifiée, inclusive et représentative, embauchée au moyen d'une approche de recrutement et de maintien en poste dans le Nord qui tient compte des obstacles à l'emploi dans cette région. Les employés seront bien formés, et des services tels que le soutien en matière de santé mentale continueront d'être offerts.

Le Collège de la Garde côtière canadienne

Le Collège, qui est le centre d'excellence de la formation de la GCC est situé à Sydney, en Nouvelle Écosse. Il offre un programme de quatre ans destiné à former des ingénieurs navals et des officiers de navigation maritime. Les diplômés obtiennent un baccalauréat en technologie des sciences nautiques, un diplôme du Collège de la Garde côtière canadienne, et un certificat commercial d'officier de navire de Transports Canada.

Le Collège offre également un programme de six mois pour former des officiers des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM). Les diplômés peuvent travailler dans l'un des douze centres des SCTM de la GCC du pays, y compris à Iqaluit.





Conclusion

La publication de la Stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière canadienne est une étape importante qui a suivi la création des régions de l'Arctique du MPO et de la GCC en 2018. Elle démontre l'engagement à l'égard d'enjeux d'importance nationale dans le Nord, notamment la réconciliation avec les peuples autochtones, la résilience climatique, la sûreté et la sécurité maritimes, une économie florissante et la souveraineté.

La Stratégie pour l'Arctique définit le rôle essentiel de la GCC à l'avant-plan des mesures prises pour faire face aux défis et aux possibilités dans l'Arctique au cours de la prochaine décennie. Dorénavant, grâce à une solide vision de réconciliation, de collaboration et de coopération ainsi qu'à une culture d'innovation et à un effectif diversifié et équitable, nous serons bien placés pour faire progresser nos priorités et celles de nos partenaires vers un avenir dynamique.

La GCC est déterminée à se doter d'une culture dans laquelle les considérations et les perspectives autochtones font partie intégrante de nos processus décisionnels et à tenir compte d'une manière significative des systèmes de connaissances et des modes d'apprentissage autochtones dans ses programmes et ses services. La Stratégie pour l'Arctique est le résultat d'une mobilisation, en particulier auprès des collectivités, des organisations et des gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis, et les priorités pour le Nord sont prises en compte dans nos buts communs. La participation a façonné ce document à chaque étape de son élaboration et elle restera un élément crucial de notre approche de l'exécution du mandat de la GCC dans l'Arctique au cours de la prochaine décennie.

La concrétisation de la vision de la Stratégie pour l'Arctique et son actualisation continue nécessiteront des efforts concertés et soutenus au cours des prochaines années. La GCC est impatiente de travailler en collaboration avec ses partenaires pour concrétiser cette vision dans le Nord, par le Nord et pour le Nord.

ANNEXE A :

Sources consultées

[Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)

[Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord](#)

[Politique sur l'Inuit Nunangat](#)

[Sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - Canada.ca](#)

[Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation](#)

[Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale](#)

[Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#)

[Plan de protection des océans : Ce que nous avons entendu \(2020\)](#)

Stratégie de sécurité maritime dans l'Arctique

[United States Coast Guard Arctic Strategy](#)

Organisations et gouvernements des Inuits, des Premières Nations et des Métis

Autres ministères et organismes fédéraux

Intervenants de l'industrie

Gouvernements territoriaux

Milieu universitaire

Partenaires internationaux

ANNEXE B :

Accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale

Convention définitive des Inuvialuit

Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik

Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador

Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in

Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu

Accord Tlicho

Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale de Déline

Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou

Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Entente de reconnaissance et de mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des Métis du Manitoba

Entente de principe avec la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest





Stratégie pour l'Arctique Garde côtière canadienne

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2024

Cat. No. Fs154-55/2024F-PDF ISBN 978-0-660-71349-6

On doit citer la publication comme suit :

Garde côtière canadienne. 2024. Stratégie pour l'Arctique Garde côtière canadienne. 28 p.

Pour toute information concernant les droits de reproduction, veuillez contacter :
Publications.XNCR@dfo-mpo.gc.ca et DFO.Library-Bibliotheque.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

